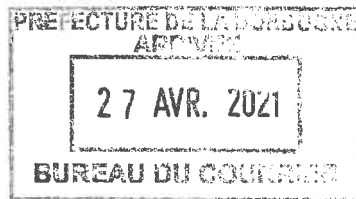


*Affaire suivie par :*  
**Mathieu Pinchard**  
[m.pinchard@luxel.fr](mailto:m.pinchard@luxel.fr)  
06 71 71 53 83

**Préfecture de la Dordogne**

2 Rue Paul Louis Courier,  
24000 Périgueux



Montpellier, le 22 avril 2021

**Objet :** Demande de procédure conjointe pour la déclaration de projet pour la mise en comptabilité du PLU de Montpon-Ménéstérol et pour la demande de permis de construire pour un parc solaire au sol sur la commune de Montpon-Ménéstérol.

Monsieur le Préfet,

En référence aux articles suivants :

- **L.122-13, L.122-14, R.122-27, R.122-28 du code de l'environnement** et **L.104-34 du code de l'urbanisme** pour une procédure d'évaluation environnementale commune, valant à la fois évaluation environnementale du plan d'urbanisme et du projet de parc solaire.
- **L.123-6 du code de l'environnement** pour mettre en place une enquête publique unique.

Nous sollicitons vos services afin de mettre en place une procédure conjointe pour :

- La Déclaration de projet pour la mise en comptabilité du PLU de Montpon-Ménéstérol
- La demande de permis de construire pour un parc solaire au sol sur la commune de Montpon-Ménéstérol.

Cette procédure conjointe permettra de solliciter une seule fois l'avis de la MRAE pour les procédures et de mettre en place une seule enquête publique.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute action de notre part que vous jugerez nécessaire.

Dans l'attente de la confirmation de vos services de la mise en place de cette procédure conjointe, je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Pour le compte de la CPV SUN 40,

Mathieu Pinchard



**Préfecture de la Dordogne**

2 Rue Paul Louis Courier,  
24000 Périgueux

Montpon, le 03 Mai 2021

**Objet :** Demande de procédure conjointe pour la déclaration de projet pour la mise en comptabilité du PLU de Montpon Ménéstérol et pour la demande de permis de construire pour un parc solaire au sol sur la commune de Montpon Ménéstérol.

**Réf permis :** 24 294 21 D0021

Monsieur le Préfet,

En référence aux articles suivants :

- **L.122-13, L.122-14, R.122-27, R.122-28 du code de l'environnement** et **L.104-34 du code de l'urbanisme** pour une procédure d'évaluation environnementale commune, valant à la fois évaluation environnementale du plan d'urbanisme et du projet de parc solaire.
- **L.123-6 du code de l'environnement** pour mettre en place une enquête publique unique.

Nous sollicitons vos services afin de mettre en place une procédure conjointe pour :

- La Déclaration de projet pour la mise en comptabilité du PLU de Montpon Ménéstérol
- La demande de permis de construire pour un parc solaire au sol sur la commune de Montpon Ménéstérol.

Cette procédure conjointe permettra de solliciter une seule fois l'avis de la MRAE pour les procédures et de mettre en place une seule enquête publique.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute action de notre part que vous jugerez nécessaire.

Dans l'attente de la confirmation de vos services de la mise en place de cette procédure conjointe, je vous prie d'agréer Monsieur le Préfet, mes respectueuses salutations.

Le Président,

Jean-Paul LOTTERIE



**Communauté de communes**

**ISLE DOUBLE LANDAIS**

4b rue du Maréchal JOFFRE 24700 MONTPON MENESTEROL

Tél : 05.53.82.58.25 - Fax : 05.53.82.95.28

Courriel : accueil@ccidl.fr